

# LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
Rue Arsène-Leloup  
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

(Rédigé et composé exclusivement  
par les Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 5.88

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bourse du Travail de Nantes  
Union Locale des Syndicats Confédérés

## ÉLECTIONS AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DU 10 NOVEMBRE 1929

### Aux Électeurs au Conseil de Prud'hommes

Le premier tour de scrutin pour le renouvellement partiel du Conseil de Prud'hommes aura lieu à Nantes le DIMANCHE 10 NOVEMBRE 1929.

Les candidats que la BOURSE DU TRAVAIL et l'UNION des SYNDICATS CONFÉDÉRÉS présentent à vos suffrages sont connus de vous tous.

Depuis de nombreuses années, soit au sein du Conseil de Prud'hommes, soit dans l'organisation syndicale, ils se sont dépensés sans compter pour la DÉFENSE des DROITS, des INTÉRÊTS des TRAVAILLEURS dont ils ont justifié en toutes circonstances.

Leur passé est un sûr garant que dans l'avenir ils sauront, en toute JUSTICE et INDÉPENDANCE, REMPLIR LE MANDAT QU'ILS SOLLICITENT si vous leur accordez votre confiance.

### Électeurs / Electrices /

Si vous voulez être représentés au CONSEIL de PRUD'HOMMES par des hommes dévoués, connaissant à fond les questions PRUD'HOMALES, animés d'un esprit de JUSTICE, SANS PRÉOCCUPATION POLITIQUE AUCUNE, vous voterez toutes et tous pour les Candidats dont les noms suivent, présentés par les SYNDICATS CONFÉDÉRÉS et la BOURSE DU TRAVAIL.

### SECTION DE L'INDUSTRIE

#### Première Catégorie

DELAYE, Pierre, Sculpteur  
Conseiller Sortant

#### Deuxième Catégorie

PLANTARD, Pierre, Menuisier  
Conseiller Sortant

#### Troisième Catégorie

MARIOT, Henri, Tourneur  
Conseiller Sortant

#### Quatrième Catégorie

LAUNAY, Louis, Boulanger  
Secrétaire du Syndicat des Boulangers  
LEROUX, Louis, Boulanger  
Trésorier du Syndicat des Boulangers

#### Cinquième Catégorie

BREDOUX, Eugène, Tanneur-Corroyeur  
Conseiller Sortant  
LOYER, Albert, Cordonnier  
Secrétaire du Syndicat des Cuirs et Peaux

#### Sixième Catégorie

BIVAUD, Jean-Marie, ajusteur  
Secrétaire du Syndicat des Charbonniers  
d'Usines

### SECTION DU COMMERCE

#### Première Catégorie

RICHARD, Victor, Employé de Commerce  
Conseiller Sortant

#### Deuxième Catégorie

PROUTEAU, Jean, Employé de Commerce  
Secrétaire du Syndicat des Employés des Deux Sexes

### Aux urnes, pas d'abstention !

Votez en masse pour les Candidats de la Bourse du Travail et des Syndicats Confédérés.

NOTA. - Le Scrutin sera ouvert de 8 heures précises à 18 heures à l'Hôtel de Ville

Pour la 6<sup>e</sup> Catégorie, rue du Moulin, Salle de la Musique Municipale.

Pour les 2 Catégories du Commerce, les Bureaux de vote sont fixés au Palais de la Bourse, Place du Commerce.

## Élection des Membres Ouvriers et Employés

à la Commission Locale  
de l'Enseignement Technique

### ELECTEURS, ELECTRICES,

Depuis toujours, la Bourse du Travail et les Syndicats Confédérés se sont préoccupés de l'Enseignement Technique.

La Création des Cours Professionnels à la Bourse du Travail par les Syndicats montre que les organisations syndicales s'intéressent à l'enseignement professionnel pour lequel ils ne négligent rien, ainsi qu'en témoigne la création de cours nouveaux chaque année et le succès remporté dans les examens par les élèves.]

C'est pour le développement de cet enseignement que l'Union des Syndicats Confédérés, en accord avec les Syndicats intéressés, présente des candidats à cette élection.

Les candidats que nous présentons à vos suffrages sont connus par leur valeur professionnelle. Leur compétence en matière d'enseignement est reconnue de tous ceux qui les approchent.

Ces Candidats sont pour la Section de l'Industrie, les camarades :

CASSIN Eugène, Membre sortant et Membre du Conseil Supérieur du Travail.

TALONNEAU Lucien, Lithographe, Trésorier du Syndicat de l'Imprimerie.

Pour la Section Commerciale, nous présentons à vos suffrages les camarades :

PROUTEAU Jean, Employé de Commerce, Secrétaire du Syndicat des Employés des Deux Sexes.

GIRON Jean, Employé de Commerce.

Si vous leur accordez votre confiance en les envoyant siéger à la Commission Locale de l'Enseignement Technique, vous pourrez être assurés qu'ils rempliront leurs délicates fonctions avec compétence, uniquement animés du désir de servir la cause de l'Enseignement Professionnel.

### Electeurs, Electrices,

Votez en masse pour les candidats dont les noms suivent :

#### INDUSTRIE

CASSIN, Eugène  
TALONNEAU, Lucien

#### COMMERCE

PROUTEAU, Jean  
GIRON, Jean

LA COMMISSION.

## Soyons vigilants

A la veille de l'application de la loi sur les Assurances Sociales le patronat, ainsi que nous l'avions prévu, redouble d'efforts pour accaparer la gestion de la loi par la main-mise sur les Caisses Primaires.

Par la création de Sociétés de Secours Mutuels qui, demain, se transformeront en Caisses Primaires, le patronat espère faire de la loi sur les Assurances Sociales un nouvel instrument d'asservissement contre la classe ouvrière.

Ouvriers, Ouvrières qui demain serez assurés obligatoires, ne soyez pas dupes des manœuvres patronales. Dites-vous bien que ceux qui furent les adversaires déclarés ne sont pas qualifiés et ne présentent pas, au surplus, les garanties suffisantes pour leur en confier la gestion.

Donnez sans plus tarder votre adhésion à la MUTUELLE SYNDICALE, seule Caisse Primaire administrée par les assurés eux-mêmes, en dehors de toute ingérence patronale.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Bourse du Travail, salles 14, 15 ou 19.

LA COMMISSION.

## Electeurs, Electrices

N'oubliez pas que vous aurez au Conseil de Prud'hommes les Juges que vous aurez choisis vous-mêmes.

Accomplissez votre devoir d'électeurs.

Votez pour les Candidats de la Bourse du Travail.

Lire et faire lire

**LE PEUPLE**

Journal Quotidien du Syndicalisme

## Appel à tous les Ouvriers et Manœuvres du Bâtiment

Une fois de plus, l'Union des Syndicats Confédérés du Bâtiment adresse un pressant appel aux ouvriers de toutes corporations du Bâtiment et manœuvres pour qu'ils rejoignent l'organisation syndicale confédérée de leur corporation.

Camarades, sans entrer dans le détail des avantages obtenus par la seule action des Syndicats Confédérés du Bâtiment, que le *Réveil Syndicaliste* du mois dernier a mentionnés, permettez-moi de vous rappeler que durant l'année 1928, une **augmentation de salaire et de cherté de vie de 0 fr. 50 de l'heure a été arrachée au patronat par l'organisation confédérée, sans grève.**

Mais cette augmentation de 4 frs. par jour, nous la considérons **insuffisante**, nous voulons faire mieux ; il y a notamment le **contrat de travail en cours** auquel il faudra apporter des modifications pour le mettre en rapport avec les conditions de l'existence. Il y a aussi des réformes d'ordre social qu'il faut faire aboutir : la Loi sur les Accidents de Travail, si fréquents dans nos corporations et dans l'industrie du Bâtiment en particulier, votée par la Chambre des Députés ; un projet de loi qui nous donne en partie satisfaction est en souffrance devant le Sénat, il faut le faire sortir des cartons. Nous devons également veiller à la loi sur les **Assurances Sociales** qui reste menacée malgré qu'elle doit entrer bientôt en application ; la sécurité sur les chantiers, etc. Toutes ces questions ne doivent pas vous laisser indifférents, elles sollicitent au contraire votre activité.

Camarades, c'est pour faire aboutir ces revendications que nous venons vous demander, dans votre intérêt propre, comme aussi pour l'intérêt des travailleurs de l'industrie du Bâtiment, de venir nous aider dans notre action quotidienne en donnant votre adhésion au **Syndicat Confédéré** de votre corporation.

N'attendez plus, venez rejoindre vos camarades organisés du Bâtiment, dites-vous bien qu'isolés, vous serez impuissants à améliorer vos conditions de salaires, de travail, en un mot vous serez condamnés à rester toujours dans une situation difficile, aux prises avec toutes les difficultés nées de la vie chère.

Vous connaissez notre passé, avec votre appui, nous tâcherons de mieux faire ; l'union fait la force, ne l'oubliez pas.

Allons, secouez votre indifférence et venez grossir nos rangs, vous y serez très bienvenus.

Pour l'Union des Syndicats Confédérés  
du Bâtiment :

Le Secrétaire, F. MASSON.

## LA MONTAGNE

### Une Manifestation

Les ouvriers de l'Etablissement d'Indret, groupés au sein de l'organisation confédérée, réunis en Assemblée Générale le 30 Août 1929, décidèrent, à l'unanimité, d'organiser une manifestation avec sortie à 17 heures, afin de protester contre les conclusions de la Sous-Commission permanente siégeant à Paris qui refusait de prendre en considération l'augmentation horaire de 0 fr. 20, formulée par la Commission locale des salaires d'Indret, par suite de la révision du bordereau de salaires de la région nantaise.

Cette manifestation qui eut lieu le 2 Septembre 1929, loin d'être un échec comme l'a prétendu le Secrétaire du syndicat chrétien dans un article rectificatif, fut un véritable succès pour le Syndicat confédéré, car sur 850 ouvriers présents ce jour-là à l'Etablissement, plus de 600 se retrouvèrent place du Château et se rendirent, bannières syndicales en tête, au chant de l'Internationale, à la Maison du Peuple de La Montagne, où l'ordre du jour dont nous donnons le texte plus loin, fut adopté à l'unanimité.

Un article non signé, paru dans le « *Phare* » quelques jours après, montra les ouvriers d'Indret comme des gens prétentieux et insatiables, je doute fort que son auteur soit un ami des ouvriers des arsenaux, à moins qu'il ne l'ait écrit sous l'empire de la colère ou par suite d'une documentation imparfaite, car je ne crois pas que l'on puisse qualifier de prétentieux des ouvriers qui attendent patiemment depuis le mois d'Avril 1929, que l'Administration Centrale veuille bien statuer sur leur sort, c'est-à-dire leur accorder l'augmentation horaire de 0 fr. 20 dont leurs camarades de l'Industrie bénéficient depuis cette date et qu'en toute logique ils sont en droit de prétendre régis tant qu'à présent par le même bordereau de salaires.

Ce brave inconnu nous appelle également « nationaux ». Que cela ne lui déplaît, mais nous sommes plus que jamais attachés, en accord avec notre Fédération des Travailleurs de l'Etat, à cette revendication du salaire national qui supprimera bien des injustices criantes telle que celle que nous subissons actuellement.

M'adressant aux membres du Syndicat chrétien qui se sont abstenus sur l'ordre de leur bureau de participer à la manifestation, soi-disant pour protester contre le manque de probité de notre camarade Ordroneau, délégué à la Commission Mixte Consultative du Travail ; n'ayant pour eux ni haine ni mépris mais simplement un peu de compassion, je leur déclare que leur abstention, loin d'être préjudiciable au syndicat confédéré, a permis au contraire de faire constater leur asservissement au patronat, le syndicat chrétien étant né pour la division de la classe ouvrière.

Les nombreuses adhésions enregistrées depuis quelques années à notre vieux syndicat, et cela malgré les hurlements et les calomnies lancées contre les militants confédérés, est le sûr garant de l'avenir et me fait croire que le temps est proche où tous les travailleurs sauront discernés sans grande difficultés et d'une façon définitive où se placent les véritables défenseurs des intérêts ouvriers.

BABIN, Jean,

Trésorier Général du Syndicat d'Indret.

#### ORDRE DU JOUR :

Les ouvriers de l'Etablissement d'Indret, réunis Salle de la Coopération le 2 Septembre 1929, protestent contre le refus de la Sous-Commission permanente siégeant au Ministère de la Marine, à Paris, d'accorder une augmentation horaire de salaires de 0 fr. 20 admise par la Commission locale des salaires après une enquête minutieuse auprès des Chantiers de l'Industrie de la région depuis l'application de la nouvelle convention nantaise, à la date du 13 mai, avec un forfait à partir du 13 avril, date de l'expiration du contrat.

Ils invitent en outre leurs délégués à la Commission locale des salaires à ne plus siéger au sein de celle-ci tant que l'on continuera en haut lieu à ne pas tenir compte des conclusions et propositions qui sont soumises à l'Administration Centrale par la dite Commission. Il est en effet inutile de participer aux

travaux d'une Commission quand nous savons par avance que les desiderata qui y sont formulés ne seront pas retenus.

Ils demandent également à M. le Ministre de la Marine d'examiner, avec toute la bienveillance nécessaire, les revendications contenues dans les procès-verbaux de la Commission locale des salaires dans ses séances des 21 et 22 mai 1929.

Ils trouvent étonnant en effet que, malgré les diverses augmentations survenues depuis quelques années, d'avoir des salaires encore inférieurs à ceux de l'Industrie lorsque nous sommes à une époque où soi-disant l'on cherche à nous acheminer vers le « salaire national ».

Ils se séparent avec le ferme espoir que l'on fera droit à leurs légitimes revendications et s'engagent à poursuivre l'action pour obtenir des salaires leur permettant de vivre et de subvenir aux besoins de leur famille.

### M. Miqueau et la journée de 8 heures

Pour les lecteurs du *Réveil Syndicaliste* qui ne connaissent pas M. Miqueau, disons-leur que ce Monsieur occupe les fonctions de Chef de Cabinet de M. le Préfet de la Loire-Inférieure.

Les fonctions de M. Miqueau le font souvent désigner par son chef, M. le Préfet, pour le représenter et parler en son nom à des réceptions, banquets, congrès, etc., où il ne peut se rendre.

Le 21 Septembre dernier, M. Miqueau, représenta le Préfet au Banquet des Eleveurs et Marchands de Bestiaux de la Loire-Inférieure.

C'était normal et dans ses attributions.

Mais ce qui le fut moins, ce fut son langage, que l'on en juge :

Dès le début de son discours, M. Miqueau poussa une charge à fond contre la journée de 8 heures, tout d'abord dans l'agriculture ; je ne sais ce que la loi du 23 Avril 1919 venait faire au Banquet des Eleveurs et Marchands de bestiaux, puisqu'il n'est pas question, que je sache, de son application dans l'agriculture ; après tout, n'en savait-il probablement rien lui-même, c'était sans doute l'entrée en matière d'un discours qui ne voulait pas sortir.

Puis généralisant ses critiques sur la journée de 8 heures, cette réforme à laquelle les travailleurs sont profondément attachés, fut rendu responsable de tous les maux et plus particulièrement cause de la vie chère.

Après cette charge à fond, M. Miqueau indique le remède à la vie chère, il faut s'écrie-t-il, que les ouvriers travaillent plus qu'ils le font, il faut qu'ils produisent plus, il faut que les ouvriers aient la possibilité de travailler autant d'heures par jour qu'ils le voudront.

Nous savons que des personnalités qui connaissent bien M. Miqueau, s'accordent pour reconnaître que ses dires, ne tirent pas à conséquence, mais comme ce fonctionnaire a récidivé au Banquet des Hôteliers-Restaurateurs, nous estimons devoir protester contre le langage de ce fonctionnaire, dont le rôle, il nous semble, est de veiller à l'application des lois du gouvernement de la République qui le paie et non de les combattre.

Nous voulons croire, que dans les circonstances précitées, il a été loin d'être l'interprète du chef au nom duquel il parlait.

Pour terminer, nous sera-t-il permis de demander à M. Miqueau combien d'heures de travail productif il effectue chaque jour ?

R. ROCHET,

Secrétaire de l'Union Locale des  
Syndicats Confédérés de Nantes.

## UNE VICTOIRE des Dockers Confédérés

DE SAINT-NAZAIRE

Le contrat qui fixait les conditions de travail du port de Saint-Nazaire étant expiré, à la date du 31 août, le Syndicat le dénonça, en temps opportun, et présenta aux Manutentionnaires un cahier de revendications, où le prix de la journée, qui était de 37 fr. 40, devait être portée à 40 francs, étant entendu que ce nouveau chiffre constituerait le salaire de base.

Le silence observé par le Syndicat patronal avait amené l'organisation ouvrière à supprimer les travaux hors d'heures et aux pièces, ce qui occasionnait des difficultés dans les manutentions du port.

Sur l'intervention des camarades Péneau et Vignaud, secrétaires de l'Union Départementale et de la Fédération des Ports et Docks, le Syndicat patronal se décida, enfin, à se départir de son silence et offrit 38 fr. 40, ce qui fut jugé inacceptable par les ouvriers.

Mais, au cours des pourparlers qui suivirent, les deux parties furent d'accord pour soumettre le différend à l'arbitrage du citoyen Blancho, député-maire de Saint-Nazaire.

Voici la sentence prononcée par l'arbitre :

#### Sentence arbitrale comme suite au différend

Le contrat signé, il y a un an, entre le Syndicat des Manutentionnaires du port de Saint-Nazaire et le Syndicat confédéré des ouvriers du port, est venu à échéance le 31 août 1929. L'une ou l'autre des parties pouvait le dénoncer deux mois avant son échéance.

Usant de ce droit, le Syndicat des ouvriers du port adressa, à la date prévue, un nouveau cahier de revendications au Syndicat des Manutentionnaires du port.

Ces revendications tendaient, notamment, à faire porter le salaire actuel de 37 fr. 40 à 45 francs ; à obtenir un réajustement de certains prix de travaux aux pièces, prévoyaient la durée du contrat à neuf mois, etc...

Plusieurs réunions de la Commission mixte eurent lieu, ainsi qu'une rencontre des deux parties, sous la présidence de M. le Sous-Préfet.

A la suite de ces réunions, et à la date du 23 septembre, le Syndicat confédéré des ouvriers du port avait accepté que le taux de la journée soit fixé à 40 francs.

Le Syndicat des Manutentionnaires, à cette même date, maintenant le taux de 37 fr. 40, considérant que le pourcentage d'augmentation de la prime, prévu par les clauses du contrat, n'était pas atteint.

A la suite d'une nouvelle entrevue, qui eut lieu le mardi 24 septembre, en présence de MM. Vignaud, secrétaire général de la Fédération confédérée des Ports et Docks, et Péneau, secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés, le Syndicat des Manutentionnaires fit une proposition, tendant à porter le salaire de la journée à 38 fr. 40.

L'accord n'ayant pu se faire, les deux parties décidèrent de soumettre leur différend au député-maire de la ville.

Ayant accepté cette délicate mission, j'ai l'honneur d'exposer ce qui suit :

Considérant qu'au mois d'août, l'année dernière, le salaire des ouvriers du port de Saint-Nazaire était de 36 francs ; que depuis un an, par le jeu de la prime de vie

chère, ce salaire est aujourd'hui de 37 fr. 40, soit une augmentation de 1 fr. 40 par jour.

Considérant la demande régulière formulée par le Syndicat confédéré, à l'expiration de son contrat, et tendant à un rajustement de salaires.

Considérant les rajustements de salaires obtenus par les ouvriers des autres corporations de la ville, rajustements ayant donné une augmentation supérieure à 1 fr. 40, notamment pour les ouvriers métallurgistes des chantiers de constructions navales, les ouvriers du Livre, les ouvriers boulangers, etc...

Considérant que, contrairement aux ouvriers du port, les ouvriers de ces corporations ont un travail régulier et permanent.

Considérant que le salaire ne doit pas être seulement fonction des fluctuations du prix de quelques denrées indispensables à l'existence.

Pour ces raisons, j'ai l'honneur de décider :

1° Le salaire des ouvriers du port de Saint-Nazaire est fixé à 40 francs (quarante francs).

2° Ce salaire sera payé à dater du mercredi 25 septembre.

3° Les prix pour travaux aux pièces seront augmentés dans la même proportion.

4° La durée du contrat à intervenir entre le Syndicat des entrepreneurs de déchargements et manutentionnaires du port de Saint-Nazaire et le Syndicat confédéré des ouvriers du port est fixée à un an, à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1929, faisant ainsi suite à celui expiré le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

Ce contrat, venant à expiration le 1<sup>er</sup> septembre 1930, pourra être dénoncé, par l'une ou l'autre des parties, après un préavis de 2 mois.

Concernant les autres revendications de détail, la Commission mixte ouvrière et patronale est chargée, dans un délai aussi rapproché que possible, de se réunir pour en discuter, persuadé qu'une solution facile interviendra.

Pour parer à toute éventualité, à la date du 1<sup>er</sup> mars, la Commission mixte se réunira pour examiner, dans un esprit de loyauté réciproque, les fluctuations économiques qui auront pu se produire entre le 1<sup>er</sup> septembre 1929 et le 1<sup>er</sup> mars 1930 et comparer, notamment, les fluctuations intervenues dans le taux des primes de vie chère, discutées et établies par les Chambres syndicales des patrons et ouvriers du Livre et les syndicats patronaux et ouvriers de la Métallurgie de notre ville.

Fait à Saint-Nazaire, le 26 septembre 1929.

F. BLANCHO,  
Député-Maire.

Tel est le résultat de la méthode réformatrice, dont les dockers Nazairiens se trouvent très satisfaits, n'en déplaise aux arrières-Treint.

Et, à Nantes, la grève des dockers unitaires continue.

VIGNAUD, PÉNEAU.

## TROIS CONGRÈS

### "Impressions d'un jeune Militant"

Désigné par le Syndicat des Employés et Ouvriers des Tramways et Autobus de Nantes, pour assister aux trois Congrès qui ont eu lieu au cours de septembre, c'est-à-dire : Congrès de l'U. D., le 1<sup>er</sup> septembre à Saint-Nazaire ; Fédération des moyens de Transports et Confédération Générale du Travail, du 13 au 20 septembre à Paris. Il n'est pas dans mon intention de faire ici un compte rendu analytique des travaux de ces Congrès, je laisserai ce soin à mieux qualifié que moi, mais je ne puis résister de donner les impressions que j'ai éprouvées pendant la durée de ces divers Congrès.

#### Congrès de l'U. D.

Le Congrès de l'U. D. fut une imposante manifestation des forces syndicales du département, nous représentations l'effectif d'une grande Fédération, Congrès d'une belle tenue sur toutes les questions de l'ordre du jour — sauf sur la question épineuse de nos camarades Dockers de Nantes où il s'agissait — de savoir d'après leur mouvement déclenché, si véritablement ils étaient confédérés ou unitaires ; le camarade secrétaire de ce syndicat fut mis au pied du mur et j'eus l'impression très nette que nos camarades Dockers allaient passer (chez les gréviculteurs à jet continu), et quelques jours après ce Congrès, mes impressions se réalisèrent, hélas !

#### Congrès de la Fédération des moyens de transports

Le Congrès de la Fédération des moyens de transports du 13 au 15 septembre, Mairie de Lavallois-Perret, là sont les assises de notre corporation où furent discutées les questions très intéressantes susceptibles d'apporter certaines améliorations aux travailleurs des transports ; retraites à cinquante ans d'âge pour les agents du roulement, cinquante cinq pour les services sédentaires ; modernisation du matériel tramways et autobus ; statut-type ; code de la route ; signalisation pour les débouchés de rues dangereuses, cas qui se présente dans notre ville très accidentée, etc. etc. Pour ma part je fais confiance à notre Fédération, car je suis certain que notre secrétaire fédéral s'emploiera de son mieux pour faire aboutir ces projets (avec notre aide bien entendu). Tous ces projets tendent à améliorer notre sort et à nous libérer un peu plus de la tutelle qui pèse sur les épaules des employés et ouvriers des transports. Certes, des difficultés reviendront nous barrer la route, ceci n'est pas l'œuvre d'un jour ; mais si les travailleurs des transports restent groupés au sein de leur Fédération et de leurs syndicats, nous arriverons à vaincre la passivité et l'inertie de nos Compagnies et la torpeur de nos parlementaires. En résumé, si nous voulons voir ces projets devenir des réalités, travailleurs des transports, restons unis, laissons de côté les détracteurs.

#### Congrès de la Confédération Générale du Travail

Quoi de plus impressionnant pour un jeune militant que d'assister pour la première fois — à un Congrès, tel que celui de notre vieille C. G. T. — où 2.065 syndicats étaient représentés par plus de 2.000 délégués.

Mon attention fut surtout retenue par l'ampleur des débats et la multiplicité

des problèmes traités : Assurances sociales, vacances payées, adhésion des Fonctionnaires, problèmes internationaux, timbre unique pour tous les syndicats, etc. etc. Toutes ces questions furent traitées (même par ceux qui avaient des divergences de vues sur telle ou telle façon de faire) dans le plus grand calme et la plus parfaite harmonie, ce qui fait honneur à la classe ouvrière.

En effet, les assises de la vieille C. G. T. n'ont plus le caractère bruyant du passé comme l'indique l'histoire confédérale. Le syndicalisme, naissant à ce moment là, se suffisait de belles formules ou d'ordres du jour, mais aujourd'hui la tactique est changée, nous opposons des faits positifs aux discussions tapageuses et indisciplinées.

Quoique jeune, je crois conclure que le Congrès Confédéral de 1929 marquera un pas très sensible vers une orientation nouvelle, et nous pouvons augurer d'heureux lendemains et le mouvement ouvrier récoltera les fruits de cette belle ligne de conduite dictée par notre vieille C. G. T.

François GAUTIER,  
Secrétaire du Syndicat des Employés  
et Ouvriers des Tramways  
et Autobus de Nantes.

### DANS LES MÉTAUX Un effort de propagande à Nantes

A la suite du renouvellement du Bordereau des salaires qui a permis d'obtenir de nouveaux avantages pour la plus grande partie des travailleurs de la Métallurgie, le Syndicat des Métaux a mis debout un vaste plan de propagande syndicale en vue d'attirer l'attention des inorganisés, afin d'obtenir qu'ils sortent de leur indifférence et viennent rejoindre l'organisation syndicale.

Ayant fait appel au concours d'un secrétaire fédéral, le Camarade GALANTUS fut désigné pour se mettre à la disposition du bureau syndical.

Mardi dernier 22 octobre, une Assemblée Générale était convoquée à la sortie des ateliers, à la Bourse du Travail.

Le Secrétaire du Syndicat, le Camarade ROUAUD prit le premier la parole pour commenter le nouveau Bordereau des salaires, puis PÉNEAU, intéressa les camarades à la question des Assurances Sociales les engageant à continuer à actionner pour recueillir de nouvelles adhésions à la Caisse "LE TRAVAIL".

La parole fut donnée ensuite au Camarade GALANTUS qui, après avoir esquissé l'action menée par la Fédération pour l'obtention des revendications d'ordre général, fit un exposé comparatif sur l'action syndicale d'avant-guerre et celle qu'il était nécessaire de mener dans la période actuelle.

Faisant appel à l'intelligence et à la réflexion des camarades non syndiqués qui avaient répondu à l'appel du Syndicat, il les exhorta à apporter leur part d'efforts pour renforcer la puissance de l'organisation syndicale.

Il s'efforça surtout de démontrer à l'ensemble des syndiqués présents qu'ils devaient, par une propagande incessante et persuasive, arracher à leur léthargie leurs camarades de travail.

Les applaudissements si enthousiastes de l'Assemblée démontrèrent que la conférence de notre secrétaire fédéral avait été comprise et qu'elle donnera dans l'avenir de bons résultats pour renforcer la force du Syndicat.

Le lendemain, une réunion corporative était organisée aux Batignolles, quoique, la réunion n'intéressait que les

travailleurs Métallurgistes de ce milieu, le Bureau Syndical eut la magnanimité de tolérer la présence d'un certain nombre de Dockers unitaires et Métallurgistes qui tentèrent, mais en vain, de saboter cette réunion d'éducation et de propagande.

Après l'intervention de ROUAUD qui précisa les modalités d'application du nouveau Bordereau de salaires, de PÉNEAU, qui développa les avantages des Assurances Sociales, notre Camarade GALANTUS put pendant une heure esquisser d'une façon saisissante la situation actuelle des travailleurs de notre industrie.

Après avoir précisé les difficultés sans nombre qu'ont à supporter les travailleurs, après avoir commenté l'esprit routinier et cupide du gros patronat de la Métallurgie, notre camarade souligna l'incohérence de tous ceux qui s'entêtent à rester sourds aux appels du Syndicat.

L'Assemblée approuva par des applaudissements prolongés et nourris l'exposé qu'elle venait d'entendre ; mais à ce moment un excité communiste tenta une diversion en accusant les confédérés d'être des briseurs de grèves, ce qui lui valut une cinglante réplique du secrétaire fédéral et une précision de PÉNEAU qui fit connaître à l'Assemblée le rôle néfaste de celui qui cherchait à diminuer l'impression qu'avait produit l'exposé de notre camarade.

En effet, ce pourfendeur de confédérés avait en 1910 prêté son concours à saboter la grève des Métaux de Montbard, et pour cela il avait sollicité du travail en se rendant à la Bourse du Travail des jaunes instituée à Nantes sous l'instigation du fameux BIÉTRY de sinistre mémoire.

La désapprobation unanime des camarades présents eut le don d'exaspérer ce farouche révolutionnaire !!! qui, écumant de colère, se rua sur PÉNEAU, qui, sans trop se dépenser, parant le geste de ce fanatisé, l'envoya rouler à terre les quatre !!! fers en l'air.

Cet incident obligea les camarades à demander au bureau de lever la séance au grand désespoir d'un envoyé !!! de la filiale du Parti Communiste, la C. G. T. U., le même qu'il y a un mois se trouva dans la même situation, c'est-à-dire de supporter une indigestion de discours omnibus rentré.

L'attitude de ces quelques démolisseurs a permis aux militants responsables de se rendre compte de la mauvaise besogne que ceux-ci étaient capables d'entreprendre, aussi décidèrent-ils immédiatement de prendre toutes dispositions utiles pour garantir dans l'avenir leurs réunions contre ces manœuvres concertées.

Enfin, jeudi à la sortie des Ateliers BRISSONNEAU, les camarades des Métaux étaient convoqués.

Assistance nombreuse, la réunion est présidée par un vieux militant, le camarade MARIOT, Conseiller Prud'homme depuis 36 ans, syndiqué depuis 1879.

Tour à tour, ROUAUD, PÉNEAU et notre secrétaire fédéral prennent la parole, la réunion commencée à 18 h. 30 se termina à 20 h. 30, dans le calme le plus complet, il est vrai que la bande des démolisseurs est absente, la leçon qui leur a été infligée la veille leur a donné à réfléchir.

Ces quelques réunions auront permis au Syndicat de renforcer sa puissance par les adhésions reçues et celles qui vont suivre.

PÉNEAU, ROUAUD.

**Adhérez**  
à la  
**Mutuelle Syndicale**  
"Le Travail"



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. — NANTES.

## AU MIMOSA

Couronnes Mortuaires

Médaille d'Or - Téléph. 125-74

**GOUHIN-GOHIER**

1, Place Royale - NANTES

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

**Adhérez à la**

**Caisse "Le Travail"**

du Département de la Loire-Inférieure

Les Contrats de Publicité sont  
comptés pour 10 numéros  
par an

Café de la Réunion

**J. CLÉRO**

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

**A. LEROUX**

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-S/-LOIRE

Tissus - Confections

Chapellerie - Bonneterie - Layettes, etc.

Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.319 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand  
NANTES

CAFÉ AMELINE

Place du Sanitat

Consommations de 1<sup>er</sup> Choix

Agencement pour Buffet et Excursions

**Maison ETOURNEAU**

12, Quai du Port-Maillard, 12

**NANTES**

Électricité - Fournitures pour installations  
d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

**J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.**

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN  
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

**BOUCHERIE COOPÉRATIVE**

Ménagères,

La Boucherie Coopérative a ouvert DEUX SUCCURSALES  
de CHARCUTERIE, marchés de la Petite-Hollande et de Feltre.

Servez-vous à la BOUCHERIE COOPÉRATIVE, marchés de  
Feltre, la Moricière, Petite-Hollande, Saint-Joseph.

Achat direct du bétail aux producteurs organisés du Landreau,  
Sainte-Lumine-de-Coutais.

- - AU LIT D'OR - -

- SOMMIERS, MATELAS -  
EDREDONS, COUVRE-PIEDS

- SALLE A MANGER -  
CHAMBRE A COUCHER

**A. CATTIN**

NANTES - 9, Rue Thiers, 9 - NANTES

R. C. NANTES N° 6378

Réfection de Matelas - Epuration par la Vapeur

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FETE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

**CAFÉ DE TOULOUSE**

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

**E. BOUCHERIE**

DÉPOT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

## TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des  
salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus  
sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération  
est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

**Adhérez à l'Union des Coopérateurs**

**ASSURANCE OUVRIÈRE**

Contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Octobre 1925

Capitaux assurés . . . . .	1.250 Millions de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir . . . . .	3.500.000 Francs
Réserves et provisions diverses . . . . .	380.000 Francs
Sociétaires . . . . .	39.000

L'Assurance Ouvrière est administrée et contrôlée par des Organisations  
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au Camarade PÉNEAU, à la Bourse du Travail, à Nantes

CORRESPONDANT RÉGIONAL

Impressions en tous Genres

**IMPRIMERIE OUVRIÈRE**

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS